

Courrier au CG de la Charente

Monsieur le Président du Conseil Général,

L'accès gratuit aux Archives françaises et la réutilisation des données publiques sont LES sujets de préoccupation actuels de l'ensemble des généalogistes amateurs. C'est la raison pour laquelle nous avons créé début 2011 un groupement de généalogistes « Archives Publiques Libres » pour nous employer à défendre cette gratuité.

Vous préparez actuellement la mise en ligne des archives de la Charente, ce dont nous vous remercions, mais le bruit circule dans le monde généalogique que l'accès en ligne pourrait être payant sans que personne ne puisse nous donner d'informations plus précises à ce sujet.

Pouvez-vous nous garantir que l'accès à ces données publiques sera gratuit et nous dire dans quels délais cette décision sera débattue en séance plénière de votre Conseil Général ?

Nous vous rappelons que seuls trois départements étaient payants en 2011 et que la Meurthe-et-Moselle et la Savoie ont eu la sagesse de faire marche arrière puisque les accès à ces archives en ligne sont désormais gratuites depuis le début de l'année 2012. Nous espérons que vous choisirez avec discernement l'option de la gratuité pour ne pas être montré du doigt comme c'est le cas des Archives Départementales du Calvados, désormais les seules en accès payant.

Dans l'attente de vous lire, ce courrier sera publié sur le site "Archives Publiques Libres". De la même manière, nous sollicitons votre accord pour publier votre réponse sur ce même site car vous vous en doutez, votre position est attendue par l'ensemble de la communauté de généalogistes. Faute d'accord de votre part, nous indiquerons la mention "Reçu une réponse, mais pas d'autorisation de la publier".

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Général, nos sincères salutations.